ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vendredi 11 septembre 2026, Pôle Sportif Bartholdi à Belfort

Ouverture 18h10 par le président Mr Descourvières.

Présents : DESCOURVIERES Antoine (président), CHATRON Jérôme (trésorier), JAILLET Magalie (secrétaire), DIDIER Christophe, PERROT Alain, PERROT Elisabeth, STIMPFLING Patrick, DECRIND Mélanie, HUE-DUCHET Fiona, BOHN Corentin, MOREIRA Cindy, PETIT-PRETRE Lyna (moins de 16 ans), LORIDAT Gérald, SOLVES Anaëlle, PREVOT Aurélien, PREVOT Candice (moins de 16 ans), DURR Alexandre, BONNAUDET Anne, BONNAUDET Philippe, RIBLET Jean-Luc, COULMEAU Maxime, VELSCH Adrien, BALCERZAK Thomas, JAEGER Thierry, FLORI Fabien, DAVID Aurore, MESSIN Guillaume, RAFAEL DE FIGUERREDO Milan, ZUSCHLAG Noé

Invités : DEMEUSY Alain (président du CD 90), HUGUENIN Karine (présidente de l'OMS)

Excusés et représentés : ANGUENOT Enrique, BELUCHE Marie-Dominique, BRANCOURT Claude, CHARMOILLE Bernadette, CHATRON Nadia, CHATRON Eléna, GAUTHIER-DURR Stella, GASTON Julien, GODARD Marie-Annick, JAILLET valentine, LOUIS Dominique, LOUIS Chantal, MIKHARSKY Tony, PERNOT Daniel, STIMPFLING Christiane, VARIN Grégoire, THIERY Catherine, THIERY Patrice, VIROT Myriam

Le quorum est atteint avec 46 personnes présentes ou représentées (soit plus d'1/3 des 70 adhérents de plus de 16 ans).

Ordre du jour

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Cotisations
4. Modification des statuts et du règlement intérieur
5. Projets du club
 - Inclusion handicap et pratiques partagées
 - Formation
 - Adaptation de nos activités aux changements climatiques
 - Sorties multi-activités et Raid alpinisme
 - Rassemblement FSGT CD90
 - Bibliothèque partagée
 - Site internet et réseaux sociaux
 - T-shirt ou goodies GAB
6. Budget prévisionnel
7. Renouvellement du Conseil d'Administration
8. Questions diverses
 - carte promocash
 - programme des sorties

AD MJ

1. Rapport Moral

Effectifs :

96 adhérents (et un membre d'honneur) :

55 licences individuelles

38 licences famille (12 familles)

3 adhésions 4 mois (qui sont proposées aux personnes arrivant à partir de mars).

59 adultes, 16 jeunes (5 de moins de 16 ans, 11 de plus à 09/26), 18 enfants.

Bilan d'activité :

Sorties : 57 qui ont rassemblé 431 pratiquants. Moyenne de 8 participants/sortie (6 participants/sortie)

Escalade : 149 séances/sorties

1870 participants – moyenne 13 participants/séance

Randonnée : 32 sorties

249 participants – moyenne 8 participants/sortie

Spéléo : 12 sorties

40 participants – moyenne 4 participants/sortie

Alpinisme :

Cascade, arrête, grande voie, Vallée Blanche : 4 sorties

18 participants – moyenne 5 participants/sortie

Via-ferrata : 3 sorties

26 participants - moyenne 9 participants/sortie

Ski de rando : 2 sorties

9 participants – moyenne 5 participants/sortie

Multi activités : 2 sorties

25 participants – moyenne 12 participants/sortie

Il y a eu autant de sorties que l'année précédente et le nombre de participants est en hausse.

De nombreuses sorties randonnée des mercredis ont été annulées à cause d'une mauvaise météo.
Mais concernant les sorties week-ends, le programme a été respecté, peu de reports et d'annulations.
Cela prouve qu'il y a eu une bonne élaboration du programme et des efforts d'adaptation pour maintenir les sorties quelles ques soient les conditions.

Point de vigilance

Sur-effectif certains vendredis prévisibles et anticipés pour que les séances se déroulent en toute sécurité. Aucun incident ni accident n'est à déplorer.

Autres activités liées aux projets et aux statuts

6 membres nouvellement formés aux gestes de premiers secours

Participation à plusieurs formations « administration » : AG et statuts

Avec l'OMS, le CREA, la FSGT Alsace et la MDPH, animations d'actions pour l'inclusion handicap.

Organisation et participation à des actions de sensibilisations et à des réflexions avec le CDOS sur le sujet des « violences dans le sport », et avec l'EFT Ecologie sur la question du modèle sportif de compétition.

50 ans du GAB

AD MJ

CONCLUSION

Le bilan montre que l'animation du club est toujours dynamique et à l'écoute des attentes des membres. Malgré une limitation du nombre d'adhérents, le développement de la vie associative, des activités et du rayonnement du club se poursuit principalement grâce à l'équipe d'encadrants et aux membres du conseil d'administration. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Tous les membres participent également à cette dynamique par leur motivation et leur participation aux séances et aux différents projets.

Le président remercie tous les adhérents.

Vote d'approbation du rapport moral :
Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 43

Le rapport moral est adopté à la majorité des voix

2. Rapport Financier

Voir Annexe 1.

Déficit pour l'exercice 2025/ 2026 : - 1 806,13€.

Point d'attention :
Le déficit présenté ne correspond pas exactement aux flux de trésorerie du budget prévisionnel pour l'exercice 2025 / 2026, estimé plutôt autour de - 4 500€ selon le dernier budget. Cet écart s'explique principalement par le décalage entre la clôture comptable au 31 août et les flux de trésorerie qui, eux, s'étalent sur l'année calendaire (notamment la réception des subventions).

En particulier :
- Encaissement en septembre 2025 de la subvention FDVA 2024-2025 (2 500 €).
- Achats de matériel liés à l'exercice 2024/2025 effectués en fin d'année 2025.
- Avance de trésorerie versée par les clubs SRPM, UTLA et SSOL pour la formation randonnée du 6-8 novembre 2026, dont le GAB assure la gestion des inscriptions (1 300 €).
- Prévision de versement de 500€ pour le raid Norvège (sortie subventionné par le GAB).

Parmi les principaux postes de dépenses de l'exercice comptable 2025-2026, on relève :
- Les célébrations des 50 ans du GAB (4 244€).
- Les sorties subventionnées par le club (1 979 €) : Via Ferrata Tellure, WE multi activités à Fontainebleau et à Vouglans, le raid Norvège (non comptabilisé sur cet exercice).
- L'achat de matériel dont une partie relève du budget voté pour l'exercice 2024-2025 (2 946€).

Solde au 1/09/2025 :	**Total**	**15 601,36 €**
	Compte courant	969,36 €
	Compte dépôt	14 632,00 €
Solde au 31/08/2026 :	**Total**	**13 795, 23 €**
	Compte courant	5 887,70 €
	Compte dépôt	7 907,53 €

Vote d'approbation du rapport financier:
Contre : 0
Abstentions : 2
Pour : 42
Le rapport financier est adopté à la majorité des voix (Contre : 0, Abstentions : 2, Pour : 42).

AD MJ

3. Cotisations

Le coût de l'affiliation FSGT (incluant l'abonnement Sport & plein air) 26-27 est de 156€. Reporté sur 96 adhérents cela revient à 1,65€ par personne.

	adulte	Jeune 16 à 17 ans	Famille 2	Famille 3	Famille 4	Famille 5
FSGT	19,73	15,98	22,10	26,95	31,36	34,48
CD90	18,42	14,92	20,60	25,15	29,34	32,32
Assurance	4,20	4,20	8,40	12,60	16,80	21
Affiliation	1,65	1,65	3,30	4,95	6,60	8,25
Part club	10	10	20	30	40	50
TOTAL	54	46,75	74,4	99,65	124,1	146,05
2025-26	52€	45€	75€	100€	125€	150€

Nous proposons d'augmenter les licences individuelles de 2€ pour compenser l'augmentation FSGT, soit 54€ pour les adultes et 47€ pour les jeunes.

Vote d'approbation du prix des cotisations individuelles adultes et jeunes:
Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 43

La proposition est adoptée à la majorité

Pour les cotisations Famille, l'augmentation FSGT reste contenue dans la marge actuelle. Toutefois, nous proposons de les augmenter également de 2€, soit Famille 2 membres à 77€, Famille 3 membres à 102€, Famille 4 membres à 127€, Famille 5 membres à 152€.

Vote d'approbation du prix des cotisations Famille:
Contre : 3
Abstention : 13
Pour : 28

La proposition adoptée à la majorité des voix.

Pour information, comme les saisons précédentes, les licences familles sont liées à une convention spécifique avec la fédération. Il est à noter que nous sommes en écart avec cette convention (écart que nous avons signalé chaque année au moment de la signature des conventions) sur l'age maximum des enfants constituants la famille. Selon la convention initiale la limite est fixée à 12 ans, nous l'étendons à 17 ans. Cet écart concerne la moitié de nos 12 adhésions familles.

Le dispositif Pass'Sport est reconduit cette année. Le montant de l'aide est toujours de 50€ mais les conditions ouvrant droit à cette aide ont changées. Ce sont toujours les bénéficiaires qui reçoivent leur code personnel et nous récupérons le code personnel de chacun pour l'enregistrement des licences. Les bénéficiaires adultes doivent compléter la cotisation de 4€. Pour les jeunes, l'aide étant de 50€, nous proposons, comme l'an passé, un remboursement à hauteur de 3€ sur présentation d'un justificatif d'achat de matériel de sport.

Prévisions des effectifs au 11 septembre 2026 :

non renouvellements : 10 membres
non réponses : 1 membre
places disponibles : 14
nouvelles demandes d'adhésions : 21

AD 45

Limitation des adhérents :
- Le souhait est de ne pas trop dépasser le nombre de 100 adhérents pour garder un esprit de convivialité et de partage entre les adhérents.
- Nous ne souhaitons pas donner les quelques places disponibles aux 1er venus 1er servis
- Nous souhaitons prioriser les pratiquants multi-activités

Nous décidons que les nouvelles adhésions seront mises en liste d'attente jusqu'au 15 Octobre prochain. A cette date le Conseil d'Administration validera les nouvelles adhésions en fonction des places disponibles et critères convenus plus haut.

Proposition est faite de contacter les autres clubs d'escalade de Belfort pour faire une demande à la municipalité de création d'une structure d'escalade adaptée à l'augmentation des demandes. Ce point sera discuté lors d'une réunion de bureau.

4. Modification des statuts et du règlement intérieur

Pour rappel, révision des statuts pour modifier l'adresse du siège social qui est maintenant sur Belfort comme décidé lors de notre dernière AG. A cette occasion, quelques articles ont été modifiés car ils n'étaient plus en accord avec les organisations et les pratiques actuelles. Les propositions de modifications des statuts ont été diffusées avec la convocation à l'AG.

Remarque dans l'assemblée et par courriel:

(remarque de Mme Louis Chantal et Mr Riblet Jean-Luc) - article 2: SKI ALPIN: pourquoi supprimer le ski alpin ? Chaque année nous avons au programme la semaine de ski dite "tamalous" lors de laquelle nous le pratiquons ; et s'il y a un accident, l'assurance ne fonctionnera pas si c'est supprimé des statuts.
Réponses : l'assurance ne couvre pas uniquement les activités listées dans nos statuts.
Conserver le ski alpin comme une activité valorisée et développée par le club ne fait pas l'unanimité de l'assemblée.
L'assemblée ne souhaite pas opposer ski alpin en station à ski de randonnée comme l'une étant plus vertueuse que l'autre.
Proposition : inscrire la mention "SKI"
Proposition de n'utiliser que la mention « ski » validée par l'assemblée.

(remarque de Mme Louis Chantal) - article 3: Siège social: "BELFORT" : aucune adresse n'est précisée. Dans le CR de la dernière AG 2025 est mentionné le nom d'Espace Bartholdi qui n'est pas suffisant.
Réponse : Cela nous a bien été confirmé et conseillé lors de la formation de cette année. Ce n'est nullement obligatoire, et c'est à présent une bonne pratique pour éviter de changer les statuts inutilement à chaque déménagement.
Modification du siège sociale « à BELFORT » validée par l'assemblée.

(remarque de Mr Riblet Jean-Luc) - article 6 : proposition de supprimer "à l'exclusion du président"
Proposition de Mr Riblet validée par l'assemblée.

(remarque de Mme Louis Chantal) - article 8: "Les rôles respectifs des membres du bureau pourront être précisés dans le règlement intérieur". La forme verbale "pourront" doit être modifiée : l'utilisation du futur du verbe pouvoir suppose que ce sera peut-être fait ! On ne peut-être dans une supposition; on doit nous engager.
Réponse : Cela n' était pas entendu ainsi.
Proposition de reformulation : "Si besoin, les rôles respectifs des membres du bureau seront précisés dans le règlement intérieur"
Reformulation validée par l'assemblée.

AD MJ

(remarque de Mme Virot Myriam) - article 10: pour éviter de convoquer une seconde assemblée dans le mois suivant si le quorum n'est pas atteint, on peut indiquer «Si le quorum n'est pas réuni ; une assemblée générale extraordinaire se tiendra de suite. Et, à l'exception de l'approbation des modifications des présents statuts, pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. »
Réponse : Le souhait est que les votes et décisions lors de l'assemblée générale ordinaire soient toujours représentatifs de tous les membres. Si par mauvais concours de circonstances le quorum n'était pas atteint, nous souhaitons que soit reprogrammée une assemblée générale extraordinaire avec un ordre du jour n'incluant que des points indispensables aux fonctionnements du club.
Modification de l'article 10 « Si le quorum n'est pas réuni ; une seconde assemblée se tiendra dans le mois suivant,...» validée par l'assemblée.

(remarque de Mme Louis Chantal) - À la fin de la lecture des statuts:" Statuts modifiés et adoptés à l'unanimité des adhérents au cours de l'Assemblée Générale à Belfort (le 8 septembre 2018.)11 septembre 2026:" Simple question: j'en déduis que si une personne s'oppose aux statuts modifiés, ils seront retoqués?
Réponse : Non, conformément à nos statuts, la proposition de modification n'est retoquée que si elle n'obtient pas la majorité des adhérents présents lors de l'AG, et dans la proposition à venir « la majorité des présents et représentés »

Vote d'approbation des modifications des statuts
Contre : 0
Absentions : 1 présent et 1 représenté
Pour : 27 présents et 18 représentés

Les modifications des statuts sont adoptées à la majorité des adhérents présents.

5. Projets du club

Par manque de temps nous n'avons pas détaillé en séance chaque projet.
Tous les adhérents qui souhaiteraient aider le CA pour la mise en œuvre d'un de nos projets seront invités à participer aux réunions du « Bureau élargie ».

- Inclusion handicap et pratiques partagées
- Formation
- Adaptation de nos activités aux changements climatiques
 La mise en œuvre de ce projet est principalement la participation de Mr Descourvières Antoine à l'EFT Ecologie de la FSGT, ainsi que de valoriser les bonnes pratiques déjà en place.
 Mr Velsch Adrien souhaite participer à ce projet.
- Sorties multi-activités
- Raid alpinisme
- Rassemblement FSGT CD90
- Bibliothèque partagée, Site internet et Réseaux sociaux
 Mme Goncalves Delphine se charge de répertorier les documents achetés par le club disponibles.
 Mr Loridat Gérald propose que les adhérents qui le souhaitent proposent les documents personnels qu'ils souhaitent partager.
 Mr Coulmeau Maxime propose son aide pour la mise en œuvre du site internet.
- T-shirt ou goodies GAB
 Nous avons prévus au budget prévisionnel plus de dépenses que de recettes pour ce projet car nous souhaitons une meilleure qualité et plus vertueuse que les précédents tee-shirst, et pensons devoir subventionner le projet pour proposer un prix bas de vente.
 Le projet inclura certainement des tasses qui pourront intéresser les randonneurs.

AD MS

6. Budget prévisionnel

Dépenses :		
Achat matériel		
Alpinisme	500€	Broches, cordes à double, cordes rando, DVA
Escalade	150€	Baudrier, poignée Jumar
Via-ferrata	150€	Poulie speed
Rando	300€	Topo guides et cartes
Spéléo	100€	mousquetons, maillons
Formation	150€	PSC (3 personnes)
	700€	Accompagnateur rando (4 personnes)
	600€	Surveillance sur SAE (6 personnes)
	1 000€	Encadrant SAE/Alpinisme (3 personnes)
Location VSup	200€	
Licences fédérales, assurances	3 000€	
Déplacements	4 000€	
Projet Multi-activités	2 000€	12 personnes sur 2 jours
Projet Raid alpinisme	2 000€	8 personnes sur 3 jours
Projet changements climatiques	500€	Plaquette, conférence, disque dur
Projet Rallye FSGT CD90	2 000€	Signaleurs, Matériel, Commission
T-shirts	1 600€	Qualité supérieure au lot 24-25
Frais divers	300€	
Total dépenses	19 250€	

Recettes :		
Cotisations	4 000€	
Subventions	2 000€	ANS Projet Sportif Fédéral FSGT
	2 000€	FDVA
	1 000€	Mairie de Belfort
	2 000€	FSGT CD90
Vente T-shirts	800€	Sur base 24-25 prix de vente 20€ max
Dons et compensations	4 100€	
Intérêts capitalisés	150€	
Total recettes	16 050€	
Reports fond propres	3 200€	

En subventions prévisionnelles ANS et FDVA nous avons provisionné les mêmes montants que la saison dernière alors que l'ANS nous a accordé 1800€ et nous avons eu un refus de la FDVA.

La subvention ANS nous permet la mise en œuvre de notre projet de Formation. Nous confirmons notre volonté de développement et maintenons donc notre demande au même niveau.

Nous pensons pouvoir répondre à l'appel à projet FDVA avec nos projets « adaptation au changement climatique », « Sorties multi-activités » ou encore « Raid alpinisme ». Nous allons nous rapprocher de notre partenaire Jeunesse et Sport pour mieux comprendre comment répondre aux attentes FDVA.
Le CA modifiera si besoin ces postes prévisionnels.

Vote d'approbation du budget prévisionnel
Contre : 0
Absentions : 4
Pour : 40

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité.

AD MJ

7. Renouvellement du Conseil d'Administration

Mme Solves Anaëlle (Secrétaire adjointe) 15/09/2023 pas de renouvellement requis
Mr Louis Dominique (vice-président) élu le 10/09/2022 ne souhaite pas renouveler

A renouveler : Mr Didier Christophe, Mr Riblet Jean-Luc, Mr Descourvières Antoine (Président), Mr Perrot Alain, Mr Prevot Aurélien, Mr Flori Fabien, Mr Gaston Julien, Mme Jaillet Magalie (Secrétaire), Mr Chatron Jérôme (Trésorier)

Les 9 membres sortants renouvellent leur candidature.
Pas de nouvelle candidature parmi l'assemblée.
Le CA devant être composé de 8 à 12 membres, nous pouvons valider ce renouvellement par un vote à mains levées.

Vote du renouvellement du conseil d'administration :
Contre : 0
Absentations : 3
Pour : 41

Le conseil d'administration est renouvelé à la majorité des voies.

8. Questions diverses

• carte Promocash ou Métro
Par anticipation de potentielles organisations de manifestation nécessitant des achats auprès de grossiste, nous souhaitons obtenir une carte auprès des enseignes Promocash ou Métro.
Selon l'assemblée il n'est pas nécessaire de faire un dossier pour obtenir une carte chez Promocash.
Pour Métro il semble qu'en tant qu'association nous devons déposer un dossier avec les justificatifs suivants :

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION ?

VOUS POUVEZ JUSTIFIER D'UN BESOIN D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS ALIMENTAIRES

- **KBIS de moins de 3 mois (pour une association avec SIRET)** ou Justificatif mentionnant le numéro du Répertoire National des Associations (pour une association loi 1901)
- **Dernier procès-verbal** daté de moins d'1 an
- **Extrait des statuts de l'association** permettant de définir l'activité de l'association
- Photocopie de la **pièce d'identité du président** actuel de l'association

Si vous n'êtes pas le président de l'association, vous devrez également vous munir de votre pièce d'identité, d'une procuration signée par le président ainsi que d'une copie de sa pièce d'identité.

Attention : Après vérification des documents fournis et selon l'analyse des besoins d'approvisionnement en produits alimentaires faite par nos chargés de relation clients, votre demande pourra être acceptée ou refusée.

Vote d'approbation de la demande de la carte Promocash ou Métro
Contre : 7
Absentions : 4
Pour : 33

La demande de carte est adoptée à la majorité des voix.

AD 15

• Programme des sorties
Week-end multi activités en Ardèche : du 6 au 9 mai 2027

• Expédition aux Lofoten : visionnage de la bande annonce du film en cours de réalisation

Clôture à 20h25

Antoine Descouvrières
Président

Magalie JAILLET
Secrétaire

AD MS